

# Les bataillons scolaires dans le Toulinois

De la gymnastique scolaire... à la gymnastique militaire,  
dans les années 1880

par Jacques FOURNIER

*Enfants souvenez-vous.*

*Tu seras soldat de la France!*

*Ce sont là des jours bien vécus!...*

*Enfants, vous êtes l'espérance*

*De vos pères qu'on a vaincus!*

A. Delpit

## Les athlètes de la République <sup>1</sup>

Ce sont les conséquences de la défaite de 1870 qui permettent d'expliquer l'évolution de la gymnastique scolaire et militaire, dont les Bataillons scolaires sont une des étapes la plus marquante, mais une des moins connues.

Après le conflit, la cause de la gymnastique, s'identifiant avec celle du patriotisme, trouva immédiatement des défenseurs ardents et nombreux. Des sociétés, animées de l'esprit patriotique, se fondèrent. A partir des années quatre-vingts, on trouve avec une constante régularité des concours de tir et de gymnastique sur le calendrier des festivités de nombreuses villes. Les historiens montrent que: *Pour des raisons diverses, les pouvoirs publics se préoccupaient de sortir les citoyens de leur passivité : soucis de santé*

*publique, parfois de l'amélioration de la race, espoir d'accroître le rendement au travail, de plus en plus préoccupation militaire face à l'essor de la force armée prussienne. Les intentions officielles se sont traduites par la gymnastique à l'école, par l'encouragement, après 1871, aux sociétés de tir et de gymnastique. Il se produisit, dans la pensée patriotique, une véritable renaissance de l'éducation physique. Mais le sport qui se répand, est lui-même souvent entaché de nationalisme. Le désir de revanche, dont l'esprit était constamment entretenu et ravivé par la morale patriotique et le culte des héros que distillaient depuis 1871 l'école, l'Église, l'armée et nombre d'associations de toutes natures, n'était pas étranger au bel essor que connut la gymnastique et ce, malgré la perte des sociétés alsaciennes.*

## Les enfants de la République

Commencée par la loi de 1872, la réorganisation de l'armée qui tendait à rendre le service national obligatoire pour tout citoyen, maintenait encore dispenses et inégalités d'obligations. Certains soldats restaient jusqu'à cinq ans au régiment <sup>2</sup>. Mais en vue d'une réduction de la durée du service, Jules Ferry, ministre de l'Instruction Publique, prescrivit les

*exercices gymnastiques et militaires, pour les garçons, dans les lycées, collèges et écoles normales primaires, par une circulaire de 1881, puis dans les écoles primaires publiques, tout en fondant l'enseignement laïque et obligatoire par la loi du 28 mars 1882. En conséquence, par un décret du 6 juillet 1882, il précisa comment effectuer l'instruction militaire*

1. Titre emprunté à l'ouvrage de Pierre Arnaud (sous la direction de) : Les athlètes de la République, gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870/1914, 1987, Bibliothèque historique Privat.

2. La loi de 1872 qui fixait la durée du service militaire, partageait le contingent en deux fractions : 5 ans et 1 an, en fait, de 40 à 50 mois et de 6 à 10 mois. La loi de 1889, institua le service militaire universel et le ramena

à 3 ans pour tous, mais avec encore bon nombre d'inégalités. Les jeunes gens tiraient au sort un numéro extrait d'une boule choisie devant le sous-préfet, lors du conseil de révision, soit pour l'incorporation, soit pour le temps de présence sous les drapeaux. Les plus nantis « tombés au sort », pratiquaient le « remplacement » auprès des plus pauvres qui préféraient être incorporés contre une somme d'argent. Cette pratique fut supprimée par la loi de 1872.



La "manoeuvre" du bataillon scolaire de l'école de garçons de Breteuil-sur-Noye (Oise) en 1885.  
"Voici la revanche qui passe...!"

dans les écoles primaires, grâce à l'emploi de fusils scolaires qui n'étaient pas susceptibles de faire feu, mais qui devaient comporter tout le mécanisme du fusil de guerre. Paul Bert, ministre de l'Instruction Publique en 1882, n'hésite pas à dire que le ministère qu'il dirige...*devrait se préoccuper avant tout, et, peut-être, par-dessus tout, de préparer pour la nation des citoyens dévoués jusqu'au sacrifice suprême dans les luttes où peuvent être engagés les intérêts de la patrie.(...) Que nos maîtres sachent remplir dignement la haute mission qui leur est confiée, et nous aurons bientôt une jeunesse saine, robuste, exercée aux métiers des armes et prête à tous les sacrifices si l'honneur et la sécurité l'exigeaient...*<sup>3</sup>.

Or ce décret allait bien au-delà! Il prétendait organiser de tels exercices dans le cadre de *Bataillons scolaires*<sup>4</sup>, formés dans une école ou un groupe d'écoles publiques par la réunion «de 200 à 600 élèves âgés de 12 ans et au-dessus», placés sous les ordres d'instructeurs militaires<sup>5</sup>. Dans les

conditions prévues ainsi, des exercices *en armes, à l'intérieur et à l'extérieur* des établissements, furent autorisés pour les enfants qui n'étaient pas assez nombreux pour former un bataillon scolaire. Des sections scolaires et aussi postsecondaires furent établies. On avait pensé qu'il serait utile au pays que l'on donnât aux enfants, dans les écoles primaires, collèges ou lycées, un commencement d'instruction militaire. L'essentiel était de faciliter, par une teinte d'instruction préalable, le moment si pénible et si redouté de l'arrivée au régiment. Les enfants d'au moins dix ans pouvaient faire partie de la section scolaire. Les cours donnés étaient basés sur le *Manuel de gymnastique* publié en 1880 par le ministère de l'Instruction publique. Les leçons de gymnastique étaient, parfois, remplacées par des exercices théoriques et pratiques de tir. On utilisait alors, soit des fusils en bois, pas susceptibles de faire feu, mais qui comportaient tout le mécanisme des fusils de guerre, soit une carabine de type Flobert<sup>6</sup> que la circulaire de 1895 instituait. On allait même jusqu'à faire

3. Clive Lamming, *A l'encre violette un siècle de vie à la communale*, Editions Atlas, p. 68.

4. Sur les Bataillons Scolaires, voir *Cahiers aubois d'histoire de l'éducation*, n°2, 1978, CDDP.

5. Les jeunes instituteurs passaient un an à l'armée pour acquérir une formation spécifique. A partir de juin 1882, les municipalités confiaient les

groupes formés à ces instructeurs militaires plutôt qu'aux formateurs civils bénévoles des clubs de tir ou de gymnastique.

6. La carabine Flobert ou de salon était une arme de sport, de 6 à 9 mm., qui mesurait 1,07 m. de long. Elle fut mise au point par Nicolas Flobert, armurier français, né à Paris, mort à Lagny (Seine-et-Oise) 1819-1894, inventeur d'armes à feu légères se chargeant par la culasse.

manoeuvrer les enfants, à la manière de petits soldats. Un décret de 1882, précisera cependant, qu'un fusil permettant le tir ne pouvait être mis que dans les mains d'élèves d'au moins quatorze ans et donc lors des cours postsecondaires.

Le fusil de bois fut très répandu, car les fusils spéciaux, parfois fabriqués par la Manufacture d'Armes Scolaires C. Fontenay et Marius Berger de Saint-Etienne, étaient réduits à trois seulement par bataillon (fusils de bois parfois fabriqués en série par des artisans, comme M. Chevillot de Remiremont, ou par d'habiles instituteurs, fusils achetés même par de petites communes). Les municipalités virent, dans les bataillons, un élément d'animation des fêtes publiques très apprécié (rien à voir avec nos modernes majorettes ! ) et prirent en charge les frais d'équipement. Dans la plupart des cas, l'uniforme comportait une vareuse et un béret, le pantalon était laissé au choix des familles. Si, bien sûr, on avait mis beaucoup d'espoirs dans ces bataillons dont on espérait des soldats particulièrement motivés pour la prochaine reconquête, il semble que l'esprit pacifiste des instituteurs et les critiques du commandement militaire aient eu raison d'une institution qui n'allait pas du tout avec le tempérament des Français. Les fusils continuèrent à servir pour les séances de gymnastique jusqu'à la déclaration de guerre, comme en témoignent certaines cartes postales, maintenant des relations étroites entre l'école et l'armée. La publicité et la propagande utiliseront le jeune enfant en uniforme jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale.

S'ils n'ont duré qu'une douzaine d'années, pendant la période qui suivit la perte de l'Alsace et de la Lorraine, les «Bataillons scolaires» ont laissé un souvenir très vif derrière eux, dû sans doute à l'exploitation des nombreuses gravures dont ils furent le thème. Mais leur échec a amené la multiplication des sociétés conscriptives de gymnastique, de

tir et d'instruction militaire. Toutefois, en dehors de l'école, et souvent avec l'aide des instituteurs, bien des sociétés scolaires (S.S.) de tir s'étaient organisées en France à partir de 1896 et elles existèrent jusqu'en 1919, dans le cadre et sous la responsabilité d'une Union nationale, l'U.S.T.F. A partir de 1910, les jeunes gens y préparaient un brevet d'éducation physique et de préparation militaire.

Dans de nombreuses petites communes des sociétés scolaires de tir avaient été fondées pour répondre au désœuvrement de la jeunesse et entretenir les espoirs de revanche. Là aussi, ce fut, très souvent, l'instituteur qui prit les choses en main. Il était celui qui entretenait souvent les meilleurs rapports avec les jeunes sortis de classe quelques années auparavant. Le ministère accordait une subvention de démarrage à toute activité paramilitaire, il fournissait les carabines, un petit stock de munitions et des cibles mobiles. Chaque dimanche après-midi, les sociétés installaient leur matériel sous les préaux des écoles et les jeunes venaient faire volontiers le carton à 0,10 F. la partie. Les perdants payaient la tournée ; bonne occasion pour se réunir et bavarder un peu!

De son côté, l'Union des Sociétés de Gymnastique de France (U.S.G.F.) était très active. Dans ses statuts, à l'article premier, alinéa 2, elle prévoyait...*d'accroître les forces défensives du pays par la vulgarisation des exercices militaires*. Si bien qu'elle fut à l'origine, en 1900, de la création du Brevet d'Aptitude Militaire (B.A.M.) qui entra dans la loi dite : «des Gymnastes caporaux». Dès 1897 ce brevet était remis, à titre privé, aux gymnastes ayant satisfait aux épreuves de préparation militaire, à l'occasion de la fête fédérale. Ce qui conduira à la reconnaissance par la nation, *d'utilité publique* en 1903, après plus de vingt années de démarches, et qui marque le succès et la considération dans laquelle était tenue la gymnastique au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

## Patriotisme et revanche

Le sentiment de «nationalisme» est nouveau en France, sentiment de protestation contre l'annexion, en 1871, de l'Alsace-Lorraine, par l'Allemagne victorieuse, au mépris du droit des populations à rester françaises; d'où chez nous une idée de guerre de revanche, comme pour cet instituteur qui osa l'exprimer à ses élèves : *Qui sait si, un jour, vous ne serez pas appelés à réparer les malheurs de la Patrie. Puissiez-vous, chers enfants, reprendre l'Alsace et la Lorraine et replacer sur les murs des cités que nous avons perdues, le drapeau de la France*. Le traumatisme était grand dans la population française et on imagine mal les chambardements

provoqués au fond du pays par la perte de l'Alsace-Lorraine. En 1870, le sentiment national était inexistant en des régions de la France rurale en retard de développement, et il ne devait apparaître que très progressivement avant 1914. L'indifférence politique des paysans et l'analphabétisme en étaient responsables.

La loi Jules Ferry d'obligation et de gratuité n'avait guère eu de prise sur les habitudes dans les campagnes où les paysans s'obstinaient dans leur désintérêt, vis-à-vis de tout ce qui s'écartait de la terre. Parfois le fils, qui fréquentait l'école



laïque voisine, lisait le soir le journal au père, lui élargissant ainsi l'horizon de ses pensées <sup>7</sup>.

Ferry, partisan résolu de l'expansion coloniale française (conquête de la Tunisie 1881, du Tonkin 1883-1885), offrait, toutefois, un espoir de compensation car il était devenu manifeste, pour les milieux politiques, que : (...) *quand enfin il sera devenu évident, pour le moins éclairé des électeurs, que notre pays se suiciderait lentement en renonçant à sa politique traditionnelle d'expansion hors d'Europe, la France, plus forte que jamais, sera prête à reconquérir sa suprématie dans le monde* <sup>8</sup>.

Mais il s'agissait aussi de préserver la République, malgré la prépondérance acquise par l'Allemagne en Europe. L'Alsace-Lorraine suscitait un attachement sentimental chez les Français, sans que la plupart eussent enfin désiré la reconquérir par une guerre revancharde. Le gouvernement Ferry, qui voulait développer dans la jeunesse un puissant sentiment patriotique, fit distribuer, dans les écoles 20 000 exemplaires des *Chants du Soldat* de Déroulède. Paul Déroulède, le poète revancharde, dont les oeuvres sont empreintes du plus fervent patriotisme, était le cofondateur et l'animateur de la *Ligue des Patriotes* (18 mai 1882). Il exaltait les vertus militaires dans son recueil de poèmes, les fameux *Chants du Soldat*, dont le poème *Le Clairon* fut récité par des générations d'écoliers :

*L'air est pur, la route est longue,  
Le clairon sonne la charge,  
Les Zouaves vont chantant,  
Et là-haut sur la colline,  
Dans la forêt qui domine,  
Le Prussien les attend.*

*Le clairon est un vieux brave,  
Et lorsque la lutte est grave,  
C'est un rude compagnon ;  
Il a vu mainte bataille  
Et porte plus d'une entaille,  
Depuis les pieds jusqu'au front...*

7. *Cent ans d'école*, par le groupe de travail de la maison d'école à Montceau-les-Mines, collection Milieux, Champ Vallon, 1981, dans *L'idée républicaine de patrie, en France, avant 1914* et *L'école publique*, p. 106-111.

Mais il attisait aussi la haine : *Lorsque nous aurons fait la guerre triomphante... nous désapprendrons la haine à nos enfants.*

Groupant rapidement 100 000 adhérents, la Ligue des Patriotes, s'appuyant sur l'*Association des gymnastes parisiens* et sur l'U.S.G.F., tissera, dans le pays, un réseau de clubs spécialisés dans le tir et le sport afin de former une génération de citoyens aptes à la *revanche* <sup>9</sup>. *Si vis pacem, para bellum* <sup>10</sup>, cet axiome, les patriotes se l'imposaient et ils militaient pour en convaincre la nation. Voilà donc, avec quel état d'esprit, certains prétendaient enseigner la gymnastique aux enfants de France, on connaît la suite ! A cette époque, l'espoir était grand, la science, la médecine promettaient un siècle de bonheur. Cette attente, hélas, viendra buter sur la guerre la plus atroce qu'ait connue notre pays et dont on paie, encore aujourd'hui, les conséquences tragiques.

Cette agressivité cependant s'atténua, à partir des années 1890. En témoigne le déclin de l'enthousiasme populaire, favorable naguère aux bataillons scolaires. Cet enthousiasme s'atténua peu à peu, puis il disparut, avec ceux-ci, vers 1892. La volonté de paix redevint l'état d'esprit du peuple français. L'idée de revanche a constamment décliné après 1890. En 1914, à l'annonce de la mobilisation, la consternation précéda le sentiment d'un devoir à accomplir, sentiment marqué de résignation, le plus souvent.

Il faut attendre le ministre Aristide Briand, en 1907, pour réaliser un enseignement militaire, légalement prévu à l'école primaire ou secondaire. La gymnastique et les exercices militaires, existaient surtout dans les écoles urbaines. Les jeux scolaires étaient plutôt pratiqués dans les écoles de filles. En 1908, à l'appel du ministre de l'Instruction Publique et des Inspecteurs d'Académie, pour une oeuvre qualifiée *d'éminemment patriotique*, des instructions de tir sont organisées dans les écoles de garçons.

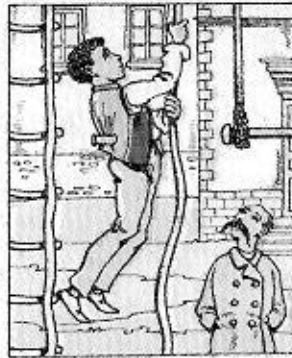
8. Paul Bonnetain 1858-1899, voyageur et littérateur, auteur d'impressions de voyages et de romans : *L'Opium, Dans la brousse, Charlot s'amuse, En mer*, etc... pourtant guère favorable à la politique coloniale engagée par le gouvernement Ferry.

9. Pascal Collot, *Paul Déroulède, le poète de la revanche*, Cartes postales et Collection, n° 160.

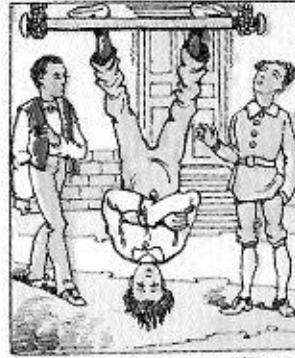
10. *Si tu veux la paix, prépare la guerre*, locution signifiant que, pour éviter d'être attaqué, le meilleur moyen est de se mettre en état de défense. Les élites politiques et intellectuelles et aussi une partie importante du peuple en étaient convaincus.



Marc a douze ans ; il sait déjà tous les exercices principaux de la gymnastique. On le voit s'élever avec légèreté entre les barres parallèles ;



Grimper lestement et sans secousse le long de la corde lisse et redescendre lentement, et suivre les principes, jusqu'à terre.



Au trapeze, il se balance tantôt en se suspendant par les mains, tantôt en s'accrochant avec les pieds, sans avoir la moindre peur.



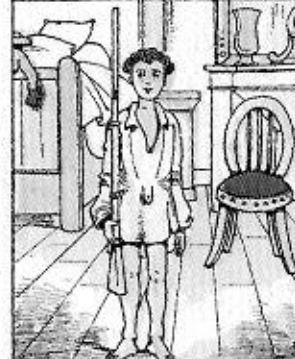
Comme il est en cela le plus habile de la classe et qu'il a reçu des mains du maire de sa commune le premier prix de gymnastique, on songe à le récompenser.



En conséquence on l'admet à faire partie du bataillon scolaire dont il admire les dimanches toutes les évolutions.



Le jour de son admission, il trouve au pied de son lit un costume complet : béret bleu avec houppie rouge, vareuse bleue avec col et parlements rouges, pantalon de drap bien, guêtres de coutil blanc.



Et surtout un joli fusil tout brillant, tout reluisant, tout flamant neuf ; Marc est si content que, pieds nus et en chemise, il se met au port d'armes.



Puis, il fait sa toilette ! un soldat doit être propre ; aussi Marc trempe sa tête dans la cuvette. Bientôt le cou, les oreilles, le visage, les mains, tout est nettoyé.



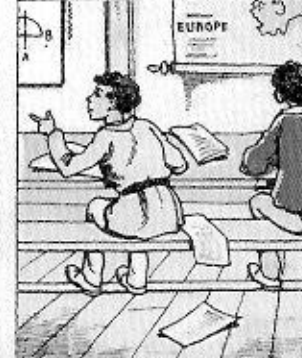
Voilà l'uniforme endossé ! Le petit soldat a vraiment bon air ; il présente les armes à sa jeune sœur qui vient lui dire bonjour et l'admirer sincèrement.



C'est jour de grande revue ; Marc est un peu ému ; mais son papa s'est amusé à lui apprendre la théorie et aussi le maniement du fusil.....



En sorte que le petit soldat se tira d'affaire et que l'officier, qui commande le bataillon, s'approche de lui pour le complimenter sur sa bonne tenue.



A la classe, Marc croit pouvoir un peu causer et s'amuser comme il a l'habitude de le faire ; ses cahiers sont détrempés sur un coin du pupitre.



Attention ! dit le maître, on n'est pas soldat quand on ne veut pas s'habituer à la discipline ; le soldat doit posséder surtout deux vertus : la bravoure et l'obéissance.



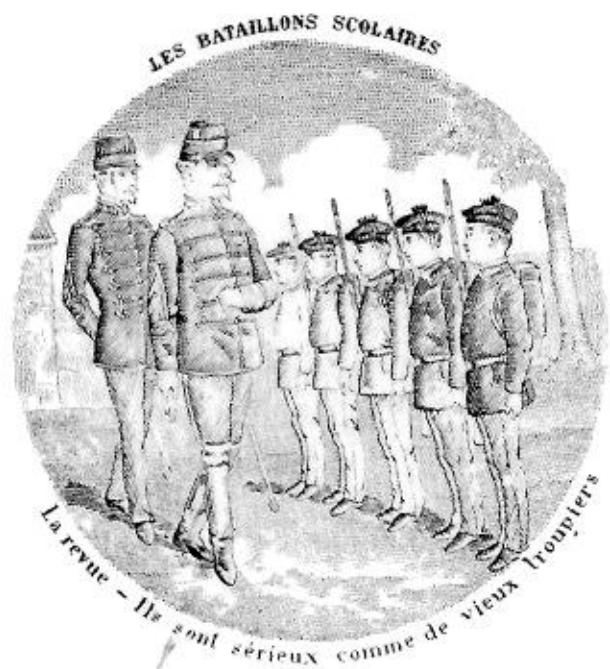
Pour affirmer sa bravoure, Marc défend un petit élève contre deux grands qui le battent ; le jeune soldat rentre victorieux mais blessé, il a une glorieuse bosse au front.



Pour montrer son obéissance, il est le premier en rang ; il marche sans raisonner au premier appel et devient le modèle de sa classe.



Il n'a pas quinze ans lorsqu'il reçoit les galons de sergent après avoir été cité à l'ordre du jour. Cet enfant, n'en doutons pas, sera quelque jour un brave officier.



Décors d'assiettes (Collection particulière)

Études Toulouses, 1996, 77, 19-26



## Les bataillons scolaires dans le Toulais

La loi du 28 janvier 1880 rend *l'enseignement de la gymnastique obligatoire dans tous les établissements d'instruction publique dépendant de l'Etat, des départements, et des communes*, dans celle du 28 mars 1882, il s'agit des exercices militaires. La gymnastique, les exercices militaires et le tir font partie intégrante de l'enseignement primaire :  
*Art. 1. - L'enseignement primaire comprend, entre autres... 9° la gymnastique, 10° pour les garçons, les exercices militaires, pour les filles, les travaux à l'aiguille...*

L'idée prévalait, depuis un certain temps, que *dans les enfants du moment - la belle jeunesse d' alors - se cachaient les hommes de demain*». La volonté de maintenir ou de prolonger les liens entre l'école, le régiment et la vie quotidienne s'imposait comme une nécessité. Celle-ci était amplifiée par la défaite et les pouvoirs politiques au point d'être considérée comme un aspect du civisme. Avant que la loi ne fixe une base juridique, des initiatives privées avaient déjà créé des bataillons de jeunes <sup>11</sup>.

Après cette mise en perspective historique de la gymnastique scolaire, examinons maintenant comment, dans le pays toulais, se manifesterait cette volonté nationale.

Il apparaît, à la lecture des journaux : *L'Abeille Toulaise* et *l'Echo du Toulais*, que ce sont les communes de Barisey-la-Côte et de Mont-le-Vignoble qui ont créé les premiers bataillons scolaires de l'arrondissement, respectivement en janvier et septembre 1882. D'autres communes, au début de 1883, fonderont à leur tour des bataillons scolaires et ce seront successivement, après Barisey-la-Côte et Mont-le-Vignoble, Leyr, Liverdun, Foug, etc. qui donneront l'exemple et précéderont le chef-lieu d'arrondissement dans cette voie patriotique. L'élan était donné, on s'occupait, dans presque toutes les communes, de l'organisation de bataillons scolaires. D'autant que la *Ligue des Patriotes* et la *Ligue Française de l'Enseignement* de Jean Macé renforceront, par leur intervention, la cause de la gymnastique et des exercices militaires.

11. On avait fondé, surtout dans les Vosges, des Sociétés de Topographie et de marche qui avaient eu beaucoup de succès. Elles tendaient à préparer les jeunes gens à la vie militaire et à devenir bons tireurs, deux qualités indispensables au soldat. Elles inculquaient les principes de maniement d'armes et donnaient des notions de topographie. «si nécessaire dans la guerre moderne». *Echo du Toulais* du 15 octobre 1881: «Mirecourt et Epinal, création de bataillons de topographie. Costume de 60 jeunes de 14 à 18 ans, coutil brun foncé avec boutons blancs, képi pareil et guêtres blanches, la moitié porte les armes, les autres les instruments d'arpentage».

Barisey-la-Côte est la première commune de l'arrondissement à avoir pris l'initiative de la création d'un bataillon scolaire et cette action était d'autant plus méritoire, de l'avis des patriotes, qu'elle ne possédait que des ressources restreintes.

Au mois de janvier 1882, le conseil municipal vota la somme nécessaire à l'achat de douze fusils scolaires, auxquels s'ajoutèrent quatre armes offertes par M. Pédon, le maire, par l'instituteur, M. Maîtrehanche et deux propriétaires. Les parents achetèrent et confectionnèrent, à leurs enfants, un uniforme d'après un modèle adopté. La commune avait fait l'achat d'une carabine avec laquelle les jeunes *élèves-soldats* s'entraînaient au tir. Le ministre de l'Instruction Publique avait fait don de trois fusils scolaires et d'un gymnase parfaitement monté. Dès ces acquisitions faites, on s'occupa de la création du bataillon, sans attendre la promulgation de la loi qui ne devait être effective que trois mois après.

Mais déjà, dans la presse locale, on s'étonnait de la désaffection des Toulais pour leur société de tir, qui contrairement aux autres villes voisines, n'avait pas la faveur des exercices de ses 85 membres. *Pourquoi la Toulaise n'ajouterait-elle pas des exercices militaires à ses exercices ordinaires? ... Que Toul ait son Sport (...) que tout l'est ait sa jeune garde*, réclame Virr-Gull, le rédacteur de *l'Abeille Toulaise*.

En novembre 1881, une tentative pour créer un *Sport* avait avorté. Un comité de dix-sept personnes s'était réuni, avec le soutien de quatre-vingt-neuf signataires, mais, un an plus tard, la situation n'avait pas encore évolué. Il était difficile, à Toul, de créer un *Sport* (entendons une société d'activités physiques avec des exercices militaires). Il faudra attendre juin 83 et l'initiative de la *Ligue des Patriotes* pour voir la création du *Sport Toulais* (bataillon d'adultes), à l'image de ceux de Nancy, de Pont-à-Mousson et de Lunéville.

Hors de l'arrondissement, à Frouard une souscription publique produira 1200 francs et c'est avec cet argent que l'instituteur M. Petitjean pourra organiser son bataillon scolaire et équiper ses jeunes. Une première compagnie était habillée et armée, une seconde de cent-cinquante jeunes gens était également en cours de formation et la troisième était prévue pour dans quelque temps. On prévoyait que ce serait 450 jeunes gens qui formeraient les bataillons.

Le projet, pour la formation militaire des enfants, divisait les Toulais et, dans la presse, on relève des critiques

envers le chef-lieu de canton qui n'avait pas encore son bataillon scolaire, alors que plusieurs communes avaient le leur.

Le rédacteur de l'*Abeille Toulaise*, qui signe ses articles *Tiremmouche*, constate qu'il est à déplorer que Toul ne possède pas une société d'instruction militaire pour les jeunes gens, bien que, depuis sept ans, les élèves du collège puissent gratuitement s'exercer, pendant deux mois, à la saison de printemps, au tir organisé par la société. *Il faut donner aussi aux enfants de l'école communale des leçons de maniement d'armes*. Il insiste en faisant remarquer que le coût de la cotisation à la société de tir, limite les adhésions. Cette société est fermée pour être admis, il faut montrer patte blanche

De son côté *L'Echo du Toulinois*, commentant la circulaire du ministère sur l'enseignement de la gymnastique à l'école, pose la question aux Tulois : *Et pendant que toute la France, aidée et stimulée par le gouvernement, se prépare à former des soldats hardis, agiles et forts, que fais-tu pour nous et la patrie, de cette instruction physique, notre bonne vieille Ville de Toul ? Tu ne fais pas grand-chose !*

En février 1882, l'administration académique remet, sous la garde des instituteurs, aux communes de Blénod, Colombey, Domgermain, Favières, Foug, Gondreville, Liverdun, Maizières-lès-Toul, Thiaucourt et Toul, les trois fusils accordés par le ministère pour l'enseignement du tir dans les écoles de garçons, deux pour la pratique du tir, un pour la démonstration du mécanisme.

Le 20 mai, le conseil municipal de Toul supprime la subvention faite à la société de gymnastique (*La Tuloise*) pour leçons données aux élèves de l'école communale et décide qu'elles seront données, ainsi que celles du maniement des armes, par des professeurs militaires, à partir du 1er juin 1882. Ce qui revient à confier, à l'armée, la formation gymnique des enfants. Est-ce une conséquence de cette décision ? Toujours est-il que M. F. Ancelin, président de *La Tuloise* depuis 1875, démissionne. Le directeur de *La Tuloise* donnait les leçons; désormais ce sera le caporal Carbonnière, aux ordres du lieutenant X. On sent la tension entre le Civil et le Militaire. Le maire Manginot et son conseil municipal se sont-ils fait forcer la main par le Général Gouverneur ?

C'est en juillet 1882, après avoir vu celui de Barisey-la-Côte, que M. Didélot, maire de Mont-le-Vignoble, vigneron en activité, propose à ses concitoyens de former un bataillon scolaire. Il réunit 32 enfants, dont 12 de 8 à 12 ans et 20 de 12 à 20 ans. Les parents achetèrent à leurs frais la blouse et le

képi qui coûtaient 5 francs. La commune se chargea des fusils, sacs, ceinturons, cravates. Le maire acheta 20 fusils à 9 francs l'un, chez l'armurier Chevillot, de Remiremont, inventeur d'un petit fusil scolaire accepté par l'Etat, et 12 fusils plus petits à 4 francs l'un dans un bazar de Toul. Les sacs, modèle de Paris, lui ont coûté 5,25 F. pièce, le ceinturon tricolore et la cravate 2 francs, fourni par M. Aron de Toul qui tenait le commerce «Au Grand Bon Marché», chapellerie, confections, 8, rue de la République.

Le bataillon de Mont-le-Vignoble<sup>12</sup>, sous la conduite de Durand Arsène, instructeur, a commencé ses premiers exercices en septembre, assisté d'un sous-officier rentré dans ses foyers et avec l'aide du garde champêtre, Louis Victor. Les exercices avaient lieu tous les dimanches. Après avoir rendu visite au député Petitbien, des promenades militaires ont été faites à Blénod, Bulligny, pour la fête patronale, à Gye, Moutrot, Crézilles, Biqueley, Charmes, Domgermain. Ces populations ont été frappées par l'organisation et par la bonne tenue de la petite troupe. Elles ont accueilli les enfants avec la plus vive satisfaction et, depuis, elles s'occupent d'organiser des bataillons et, à Gye, c'est fait : *Nous avons aussi un râtelier d'armes et un clairon*, précisait le maire et *c'est un caporal du fort qui donne des leçons*

Du côté de la municipalité de Toul, on tentera de réagir. Dans sa séance du 11 mai 83, le conseil municipal émet le vœu que des exercices de tir soient rendus obligatoires pour tous les jeunes gens de 14 à 20 ans dans les conditions suivantes :

1° Tir réduit de 14 à 17 ans.

2° Tir réel de 17 à 20 ans.

Mais la motion est ajournée et renvoyée en commission.

Toutefois, le chroniqueur *Frelon*, se félicite que, *malgré le manque d'une société de Sport à Toul, le principal du collège ait su parer à cette lacune*. A la matinée scolaire du collège du 8 juillet 82, des jeunes collégiens, en armes, font le service. Au programme des réjouissances : équitation, escrime, gymnastique et maniement des armes.

Dans les villages on ne participe pas à ces querelles. Après Foug, Liverdun, Mont-le-Vignoble, Barisey-la-Côte, Gye, Allamps, à Vannes-le-Châtel, Villey-Saint-Etienne, Bagneux fonctionnent déjà, depuis quelque temps, des bataillons scolaires. A Mandres-aux-Quatre-Tours, à Aingeray et à Aboncourt, de petits bataillons scolaires sont à l'étude.

12. Mont-le-Vignoble verra un de ses enfants, le jeune Cabret Léopold, âgé de 10 ans, récompensé par le Ministère de la Guerre qui lui accordera une mention honorable pour son aptitude aux exercices militaires.